

Horaires supplémentaires de la section

Espagnol supplémentaire :

- 1 h 00 en 1^{ère} et en terminale
- Dans le cadre de l'AP en seconde



Cet enseignement repose exclusivement sur des évaluations orales

1/3 du programme annuel de SVT en espagnol :

- 1 h 00 en 1^{ère} et en terminale
- Dans le cadre de l'AP en seconde

1/3 du programme annuel histoire géographie en espagnol : 1 h 00

Lycée du Pays de Soule 64130 CHÉRAUTE

Tarifs

1/2 pension - 505,80 €

Pension - 1448,19 €

Horaires

Lundi, mardi, jeudi : 8h20 - 18h00

Mercredi 8h20 - 12h15

Vendredi 8h20 - 17h05



Lycée du Pays de Soule SONETAKO IKASTETXEA



Section Européenne Espagnol

Desde 2015, apertura de la sección Euro Español.



Diplomas de
Español como
Lengua
Extranjera



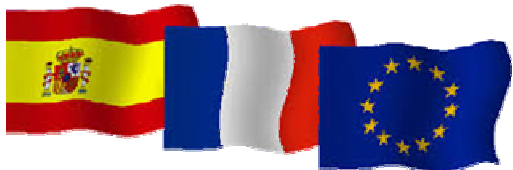
Ave Jean Monnet
64130 Chéraute

Téléphone : 05 59 28 22 28

contact@lyceedupaysdesoule.fr

www.lyceedupaysdesoule.fr





Les sections européennes ou de langues orientales sont ouvertes aux lycéens des voies générale, technologique et professionnelle. Ces sections ont pour objectif de favoriser la maîtrise avancée d'une langue vivante par les élèves et l'ouverture européenne et internationale des établissements.

À qui sont-elles destinées ?

Les sections européennes ou de langues orientales sont ouvertes à des élèves désireux d'approfondir leur maîtrise d'une langue vivante étrangère.

Des milliers de sections européennes ou de langues orientales sont réparties sur tout le territoire.

Langues concernées

Les sections européennes existent pour plusieurs langues, mais de par notre proximité géographique nous avons choisi l'espagnol.

Au lycée, cette section s'adresse aussi bien aux élèves qui ont choisi l'espagnol en LV1 ou en LV2.

Particularités des enseignements

Les enseignements dispensés dans ces sections reposent sur les programmes en vigueur dans les lycées. Ils sont cependant aménagés :

À Chéraute, les élèves de cette section suivent le même programme en S.V.T. et en Histoire que les autres élèves, mais certains thèmes vus en classe entière sont retravaillés en espagnol.

Au lycée, des activités culturelles et d'échanges sont organisées, visant à faire acquérir aux élèves une connaissance approfondie de la culture du ou des pays dans lesquels est parlée la langue de la section.

Particularités du baccalauréat

L'indication "section européenne", suivie de la désignation de la langue concernée, est inscrite sur le diplôme du baccalauréat général.

Cette indication dépend des résultats obtenus par le candidat :

il doit avoir obtenu au moins 12/20 à l'épreuve de langue vivante écrite passée dans la section (LV1 ou LV2 indifféremment).

il doit avoir obtenu au moins 10/20 à l'évaluation orale finale visant à apprécier le travail mené en Histoire ou en S.V.T. dans le cadre de la section européenne.

Un lycée ouvert et accueillant

